

**ROUTE DE PAU : CRÉATION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Rapporteur : Odile VIGNES**

Afin de sécuriser le cheminement piéton entre la Communauté Saint-Joseph de Vizens et les Sanctuaires, il est nécessaire d'installer un éclairage public sur la route de Pau, entre le passage à niveau 182 et le pont de Batsurguère.

Par délibération en date du 2 juin 2014, la ville de Lourdes a confié au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65), la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs comprenant notamment la création et l'installation d'éclairages publics routiers.

Après étude technique du SDE 65, il est proposé d'éclairer la route de Pau sur une longueur de 850 ml et de poser 19 lanternes leds sur 7 supports existants et 12 nouveaux supports.

L'alimentation de ces lanternes sera assurée par des câbles aériens permettant de minimiser les coûts d'installation.

Le montant de l'opération est estimé à 35 000 € HT. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le financement est assuré par des crédits inscrits au Budget 2019, au compte 204-2041582-814-0 02 228.

**PROJET DE DELIBERATION**

Après avis des 1ère et 7ème commissions, les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65),

3°) autorisent le SDE 65 à lancer les travaux proposés,

4°) s'engagent à garantir au SDE 65, la somme de 35 000 € HT, prélevée au compte 204-2041582-814-0 02 228,

5°) précisent que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés.